OBSERVATOIRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MALVERSATIONS ECONOMIQUES

OLUCOME

OBSERVATORY FOR FIGHT AGAINST CORRUPTION AND ECONOMIC EMBAZZLEMENT

INTEGRITE EQUITE TRANSPARENCE

COMMUNIQUE DE PRESSE N°019/OLUCOME/12/2019 PORTANT SUR LA CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU BURUNDI

***« Etant donné que la corruption est l'ennemi numéro un de la sécurité, de la paix, des droits humains, de la démocratie, de la gouvernance et du développement durable pour tous, les candidats aux élections de mai 2020 devraient montrer aux burundais comment ils comptent éradiquer* ce cancer qui a rongé tous les sphères de l'Etat burundais. »**

1. Le monde entier dont le Burundi célèbre le 9 décembre de chaque année la Journée internationale de Lutte contre la Corruption. L`UNODC en collaboration avec le PNUD font un appel aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales, aux medias, au secteur privé et aux citoyens du monde entier d`unir leur force contre ce crime de corruption qui est transversale. La corruption est l'ennemi premier de la démocratie, du développement, du respect des droits de l'homme,... .L'abus de pouvoir pour des gains privés coûte aux citoyens leur liberté, santé, vie et avenir. Bref, la corruption est un cancer qui ronge les institutions quitte à ce que le pays reste comme une pomme pourrie. C'est pourquoi les Nations Unies ont mis en place en 2003 la Convention des Nations Unies contre la Corruption qui a déjà été ratifié par 186 pays. Le Burundi a ratifié cette dite Convention en date du 18 /01/2005.

2. Sur base d'un mécanisme d'évaluation mis en place par les Etats parties à la convention, une fois par cycle, chaque pays est évalué par des experts pour voir si réellement un pays signataire respecte la convention. Le Burundi a déjà été examiné pour le premier cycle de 2010-2015. Il vient d'être examiné pour le second cycle. Cependant, il n'a pas encore mis en application les recommandations émises lors dudit premier rapport d'examen. Le Burundi est un mauvais élève de cet instrument important (la Convention des Nations Unies contre la corruption) car il met en place des lois et une pléthore des institutions qui en sont issues qui sont considérées par l'OLUCOME comme des épouvantails (ibikanganyoni) qui sont trop lacunaires en premier lieu et qui consomment trop de moyens financiers aux citoyens burundais qui croupissent déjà dans la pauvreté extrême en second lieu. Par ailleurs, l'OLUCOME considère que ces institutions sont une forme de malversations économiques pour le pays.

3. Par exemple, aujourd'hui, aucune autorité burundaise ne déclare ses biens en entrant ou en sortant dans ses fonctions car la déclaration des biens n'est pas obligatoire selon la loi anti-corruption du 18 avril 2006. Les institutions de lutte contre la corruption n'ont pas les capacités pour mener des investigations car la Constitution du Burundi prévoit les privilèges de juridiction. Par exemple, la Brigade spéciale anticorruption et le Parquet

Général près la Cour spéciale anticorruption ne peuvent mener d'enquête sur des personnes qui jouissent de

ces privilèges à l'instar du Président de la République, du Président de l'Assemblée Nationale, du Président du Sénat, de deux Vice-présidents de la République, des Ministres, de ceux qui ont le rang des Ministres, des Généraux ainsi que des personnes nommées par décret alors que ce sont ces derniers qui sont supposés détourner beaucoup de fonds de l'Etat. La loi anti-corruption en vigueur ne permet pas de lutter contre le blanchiment d'argent sale. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement et le parlement burundais ont refusé de mettre en place la haute Cour de justice qui juge les plus hautes autorités ci-haut citées.

4. Dans le budget général de l'Etat, 70% passent par les marchés publics. Ces derniers sont attribués uniquement aux personnes morales ou physiques du parti au pouvoir ou proches dudit parti. Aussi, dans les marchés publics des ressources naturelles le même jeu se joue, seuls les adhérents ou les proches du parti au pouvoir reçoivent indument ces marchés, il n'y a aucune transparence dans la passation des marchés publics. Bien plus, les organisations de la société civile indépendante et la presse ne travaillent pas librement pour investiguer et dénoncer les actes de corruption. Au Burundi, il n'existe pas de séparation de pouvoir d'où il est quasi impossible de lutter contre la corruption. En 2006, le Burundi occupait la 36 ème position mais aujourd'hui il est classé parmi les 10 premiers pays les plus corrompus au monde selon l'ONG Transparency International.

5. Toutes ces lacunes ci-hauts mentionnées ont été relevées dans la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption de 2011 , la retraite gouvernementale tenue à Ruyigi sur une évaluation de l'efficacité de la loi anti-corruption en juillet 2013, les Etats généraux sur la justice en 2013, la retraite gouvernementale avec la société civile burundaise tenue à Gitega en octobre 2014 et dans le premier rapport d' examen du Burundi pour le premier cycle de 2010-2015 . Cependant, aucune autorité burundaise n'ose pas trouver solution à ces manquements à cause de la grande et petite corruption qui sévit le Burundi. Par voie de conséquence, la population souffre d'une extrême pauvreté alors qu'une poignée d'individus s'enrichissent considérablement. Le taux de pauvreté au Burundi atteint 70% selon la Banque Mondiale et il est classé parmi les trois pays les plus pauvres au monde.

6. En se référant à la Constitution du Burundi, au Code électoral, à la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ainsi qu'à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, il est clair également que la corruption électorale(l'achat des voix, le financement illicite des partis politiques, l'utilisation des moyens de l'Etat pour des faits électoraux, l'achat des postes de candidatures ,....) est un mal ressenti surtout au niveau de la gouvernance politique. L'OLUCOME trouve que cette corruption électorale déroute les citoyens électeurs à opérer un bon choix de leurs dirigeants. L'OLUCOME

appelle les politiciens burundais plus particulièrement le parti au pouvoir et ses lieutenants à s'en passer lors de la campagne électorale prochaine de 2020 pour laisser les citoyens élire librement sans aucune influence leurs dirigeants.

7. De tout ce qui précède, l'OLUCOME recommande ce qui suit :

Aux Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption :

- D'adopter des résolutions sanctionnant les Etats qui ne mettent pas en application les recommandations émises dans les rapports des examens lors de la huitième session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption qui se tiendra du 16 au 20 décembre 2019 à Abu Dhabi aux Emirats arabes unis;

Aux politiciens burundais :

- De prendre conscience que la corruption constitue une grave menace pour la paix, la démocratie, la sécurité, les droits humains et proposer des mesures pour freiner ce danger de mort pour l'avenir du pays et ses citoyens ;

Aux citoyens burundais ;

- De prendre conscience des dangers que cause la corruption et refuser tous les serviteurs corrompus qui sont déguisés en agneaux alors que ce sont des loups en costumes qui ne cherchent que du mal au peuple burundais.

Vive un Burundi sans les dirigeants corrompus.

Fait à Bujumbura, le 09 / 12 / 2019

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

09/12/2019

Observatoire de Lutte Contre la Corruption et les Malversations Economiques
OLUCOME
BP 6616

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1er étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)
Fax : 22 24 99 49
Site web: www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI